



FORMATION BNSSA

Brevet National De Sécurité Et De Sauvetage Aquatique

Public concerné

Tout public âgé d'au moins 17 ans le jour de l'examen (Muni d'une autorisation parentale pour un mineur) et être apte médicalement

Pré-requis : Titulaire du certificat de compétences P.S.E.1, à jour de formation continue

Renseignements pratiques

Durée : 36 heures auxquelles s'ajoutent les heures du test de sélection et celles de l'examen

Moyens pédagogiques

Matériel : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Matériel indispensable : tenue de bain, palmes, masques, tuba (type plongée sous-marine-apnée)

Intervenant : les formateurs sont titulaires du B.E.E.S.A.N., ou de l'U.E.F.P.S. et du B.N.S.S.A. à jour de formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : pour être admis, le candidat devra avoir réussi les quatre épreuves éliminatoires (parcours natation 100m et 250m, secours à personnes, QCM)

Certificat : Diplôme d'état « B.N.S.S.A. – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique »

Actualisation : Tous les 5 ans pour la partie aquatique (FC annuelle pour le secourisme)

Documentation : un livret BNSSA

Planification

Participants : 8 à 16 stagiaires

Tarifs :

- 270 € Net de taxes par participant
- 40€ pour l'examen en candidat libre (pour les candidats justifiant d'une attestation de formation BNSSA et PSE1 à jour).

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

7 rue André Boulle – 41000 BLOIS
Tél : 02 46 92 96 90 - internet : www.udsp41.fr

SIRET : 404 993 214 00026 - Code APE : 9499Z

N° Qualiopi (agrément formation) : RNCQ 0617

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro : 24 41 01419 41

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant des compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Sauveteur Aquatique ».

Dans le but de :

- Tenir un poste de secours sur un lieu de baignade,
- Maîtriser les techniques aquatiques permettant le sauvetage d'une personne en difficulté,
- Porter secours aux accidentés et aux noyés,
- Appliquer la réglementation des baignades.

Déroulé pédagogique

Accueil et présentation du formateur et du programme de la formation

Partie théorique :

- Secourisme ;
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- Signalisation d'un poste de secours ;
- Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade, balisage ;
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans zone littorale ;
- Organisation des secours ;
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- Mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ;
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident ; Mesures conservatoires ;
- Premiers soins d'urgence ;
- Alerte des secours publics ;
- Mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours

Partie pratique :

- Apnée ;
- Sauvetage mannequin ;
- Nage avec palmes, masque et tuba ;
- Action sur le noyé (technique de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau)